

DOCUMENT N° 65

RÉSOLUTION SUR LA SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Niamey du 6 au 9 juillet 2003, sur proposition de la commission politique,

RÉITÉRANT sa condamnation de toute tentative de renversement de l'ordre constitutionnel par la force et de toute atteinte à l'intégrité et à l'unité du pays;

RAPPELANT sa position constante en faveur d'un règlement négocié de la crise ivoirienne et constatant en la matière de très grandes avancées;

APPELLE les participants à la conférence de Linas-Marcoussis ainsi que l'ensemble du peuple ivoirien à oeuvrer résolument et sincèrement pour la mise en application de ces accords, seule voie possible vers la stabilisation démocratique du pays dans le respect de l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire;

REITERE sa condamnation ferme des atteintes aux droits de l'Homme dont les populations civiles de toutes origines sont les victimes;

ENJOINT les membres du Conseil national de sécurité de la Côte d'Ivoire dont fait partie le Président de la République, créé par la signature d'un accord à Accra le 7 mars 2003, à poursuivre les négociations sur l'attribution des ministères de la Défense et de la Sécurité;

SOLLICITE la collaboration de tous les États de la région, de la communauté internationale et des États et gouvernements membres de l'OIF afin de trouver une solution pacifique aux derniers éléments litigieux et de faire respecter l'intégrité du territoire ivoirien;

SOUTIENT les efforts de sécurisation de l'ouest ivoirien par une opération combinée associant les Forces régulières ivoiriennes (FANCI), les forces françaises (Licorne) et celles de la CEDEAO;

DEMANDE au nouveau gouvernement de réconciliation nationale de persévérer dans la mise en oeuvre de son programme établi à l'occasion des négociations des accords de Linas-Marcoussis, et ce dans les meilleurs délais possibles;

APPUIE les initiatives de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en vue d'aider la Côte d'Ivoire à retrouver le chemin d'une vie politique apaisée, conformément à la Déclaration de Bamako, notamment par son implication au sein du Comité de suivi des accords de Marcoussis, par la création d'un groupe de travail pluridisciplinaire, par la constitution d'un bureau de l'OIF à Abidjan et par la nomination d'un envoyé spécial en Côte d'Ivoire;

RENOUVELLE son offre d'aide, par la mise à disposition de son savoir-faire tant dans le domaine institutionnel que dans celui de la mise en oeuvre et l'observation de processus électoraux.